

Yverdon-les-Bains, le 12 mai 2022

## **Ajustement des barèmes tarifaires du Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et région (RéAjy)**

**La Municipalité a validé le 16 mars un nouveau règlement concernant l'accueil de jour au sein du RéAjy, qui inclut une nouvelle grille des tarifs. Cette dernière suit les évolutions sociétales de ces dernières années, et s'inscrit notamment dans une logique de lutte contre la précarisation des familles.**

Le règlement tout comme les barèmes tarifaires n'avaient pas été révisés depuis la création du RéAjy en 2008. Aujourd'hui, l'accueil de jour a évolué et le réseau s'est développé en proposant toujours plus de places d'accueil dans ses différentes structures, ainsi qu'en élargissant l'étendue de ses prestations.

Afin de s'adapter à cette évolution et garantir la qualité de l'accueil de jour des enfants, la Municipalité a décidé de revoir le règlement du réseau ainsi que les barèmes tarifaires. Ceci aura pour premier effet de clarifier et préciser le règlement. Il s'agit également de prendre en compte diverses études sur la lutte contre la précarité, et ainsi de rendre les prestations d'accueil plus accessibles financièrement pour les familles à bas revenus et/ou avec plusieurs enfants. Dans cette démarche, la Municipalité a décidé d'introduire un rabais fratrie de 20% sur toute la fratrie accueillie dans le réseau, contrairement au rabais actuel qui ne s'applique que pour l'enfant le « moins consommateur ».

Par ailleurs, un processus de révision des dossiers financiers sera instauré chaque début d'année concernant l'année précédente, afin de procéder à un second calcul des tarifs sur la base des revenus effectifs des parents et permettant de rétrocéder les éventuels montants payés en trop.

En outre, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a annoncé le financement d'une mesure ponctuelle permettant d'alléger la facture des parents sur un mois. Ainsi, un rabais de 20% sera appliqué sur la facture des parents pour le mois de novembre 2022. Les parents sont informés ces derniers jours directement par les structures d'accueil des conséquences de ce changement sur leur contrat.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Ville de s'engager pour une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle, ainsi que dans son souci de lutter contre la précarité sur son territoire, dans un contexte encore bouleversé par les conséquences de la crise sanitaire comme de la guerre en Ukraine.